



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
19 janvier 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 36^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 décembre 2015, à 11 heures

Président : M. Logar (Slovénie)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- g) Harmonie avec la nature (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



b) Science et technique au service du développement (*suite*)

c) Culture et développement durable (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (*suite*)

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)

b) Participation des femmes au développement (*suite*)

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)

Point 120 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (*suite*)

Achèvement des travaux de la Deuxième Commission durant la première partie de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 11 heures.

1. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) dit que le projet de résolution à l'étude au titre du point 20 de l'ordre du jour sur le développement durable a pour cote A/C.2/70/L.62 (et non L.6) et que quelques changements de forme apportés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba, qui ont été examinés et convenus entre le représentant du Canada et le représentant de la Colombie en leur qualité de cofacilitateurs, seront apportés à tous les projets de résolution soumis pour adoption par l'Assemblée plénière.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/70/L.44 et A/C.2/70/L.69)

Projets de résolution sur le commerce international et le développement (A/C.2/70/L.44 et A/C.2/70/L.69)

2. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.69, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.44. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

3. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.69 est adopté.*

4. **M. Cripton** (Canada), parlant pour expliquer sa position au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de sa propre délégation, dit que le Canada, l'Australie et les États-Unis ont toujours soutenu fermement les travaux de la Commission et restent très attachés à l'examen des questions importantes qui relèvent de son mandat. Cependant, comme le projet de résolution à l'étude a été déposé bien après la date limite initiale, clairement établie par la Deuxième Commission, les trois délégations ont été contraintes de prendre la décision sans précédent de ne pas participer aux négociations afin de manifester leurs importantes préoccupations au sujet des méthodes de travail de la Commission durant la présente session.

5. Constatant que la présente session a un caractère inédit du fait du début tardif des travaux et de la complexité supplémentaire résultant de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté, les trois délégations se sont

employées activement à maintenir des relations avec un groupe de délégations géographiquement diversifié avant le début de la session de la Deuxième Commission, afin de maintenir ouvertes des lignes de communication avec leurs partenaires et pour voir si elles pourraient mettre en avant certaines des questions potentielles et éviter certains pièges. Elles ont été déçues de voir que ce dialogue n'a pas eu lieu.

6. Une fois la session commencée, la publication de versions zéro a à plusieurs reprises été retardée et de nombreuses séances de négociations ont dû être annulées, souvent à la dernière minute. Ces retards ont engendré des difficultés appréciables pour plusieurs raisons. L'annulation de nombreuses séances de consultations a entraîné une utilisation très peu productive du temps de la Commission et, en ce sens, a constitué un manque de respect pour les partenaires, en particulier ceux des délégués qui ont dû se déplacer de leur capitale jusqu'à New York. Les retards ont entraîné une compression du calendrier qui n'a pas laissé assez de temps à un débat véritable sur ces questions. Plusieurs des questions les plus complexes ont été examinées durant des séances simultanées, laissant trop peu de temps pour consulter les capitales afin d'obtenir les directives voulues.

7. Comme la date initialement choisie, le 25 novembre, a été dépassée sans que les consultations sur six projets de résolution aient commencé, le Canada, l'Australie et les États-Unis ont jugé nécessaire de prendre la décision sans précédent de manifester leur déplaisir en refusant de participer aux négociations et en demandant le retrait des projets de résolution jusqu'à la prochaine session, quand un temps suffisant serait disponible pour de véritables débats. Ces délégations ont pris cette décision en raison des retards et des dates limites manquées et non pas dans l'intention de contester la teneur ou les auteurs des projets de résolution en question. La présente déclaration s'applique donc aux six projets.

8. Le Canada, l'Australie et les États-Unis sont déçus de voir que les auteurs des six projets de résolution ont refusé de les retirer. Les trois pays ont également amorcé un débat de fond avec leur capitale sur la question de savoir si un vote enregistré devait être demandé sur ces projets de résolution. Ils ont néanmoins reconnu que les textes en question consistaient pour l'essentiel en mises à jour et ils ont donc décidé de se joindre au consensus à leur sujet tout en demandant l'inscription par écrit de leur explication

de position. Le Canada, l'Australie et les États-Unis restent préoccupés par l'incapacité de la Deuxième Commission à respecter les dates limites établies. Les trois délégations espèrent entrer dans des conversations constructives avec leurs homologues sur la façon de rendre le travail de la Commission plus efficace lors du prochain débat sur la revitalisation des travaux de la Commission. Comme ils l'ont fait au début de la session, les trois représentants invitent leurs partenaires à les rencontrer dans un débat adéquat portant sur les problèmes qui se posent à la Commission. Cependant, si cette conversation sur la revitalisation n'aborde pas le fond de leurs préoccupations, ils envisageront d'autres mesures pour résoudre les problèmes considérables que posent les méthodes de travail de la Deuxième Commission.

9. **M. Pirouz Poulsen** (Observateur de l'Union européenne), expliquant sa position, dit que si l'adoption du projet de résolution est un résultat qui paraissait pratiquement impossible il y a seulement une semaine, il ne faut pas oublier que la Commission est arrivée à ce stade après avoir eu besoin de deux prorogations successives de la date limite. Ces prorogations étaient nécessaires, principalement parce que le projet de résolution dont est saisi la Commission – et d'autres projets – n'avait pas fait l'objet d'une négociation quelques semaines auparavant. En fait, la plupart des projets de résolution proposés durant la présente session ont été transmis aux États Membres deux à six semaines après la date limite de dépôt des propositions qui avait été fixée par le Bureau de la Deuxième Commission.

10. C'est en se conformant aux délais fixés par le Bureau que les membres de la Commission manifestent leur respect mutuel et s'assurent qu'ils ont bien le temps nécessaire pour discuter et se mettre d'accord sur les questions importantes dont traite la Deuxième Commission. Alors que l'Union européenne comprend bien et apprécie le travail diligent accompli par le Président ainsi que par le Bureau et les facilitateurs pour résoudre la présente situation qui est très difficile, et si elle reconnaît qu'une volonté générale de flexibilité a en fin de compte été manifestée par toutes les parties afin de trouver des solutions mutuellement acceptables, elle estime que les retards constatés durant l'actuelle session démontrent amplement pour tous la nécessité, pour la Deuxième Commission, de s'assurer que ses méthodes de travail sont bien en concordance avec les exigences du moment. Au vu de l'expérience

de la présente session, la Commission ne peut pas continuer à travailler comme si de rien n'était.

11. La Deuxième Commission doit manifester son autorité et indiquer qu'elle est disposée à faire face à des problèmes additionnels de façon à contribuer à l'accomplissement des nouveaux objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si elle ne change pas ses méthodes de travail, il est peu raisonnable de s'attendre à ce qu'elle puisse avec succès accomplir sa part équitable du traitement des grands problèmes et des grandes perspectives qu'offre l'environnement beaucoup plus large et beaucoup plus ambitieux de la politique générale à définir.

12. C'est pourquoi l'Union européenne attend beaucoup du début du travail sur la revitalisation de la Commission au début de l'an prochain. Pour rehausser son autorité, la Commission doit définir et accepter des méthodes qui permettent à ses membres de coopérer de façon efficace et dans un respect mutuel.

13. La présente déclaration s'applique aussi à plusieurs autres projets de résolution que la Commission adoptera à la présente séance. L'Union européenne a cependant choisi de ne pas répéter cette déclaration dans un souci d'efficacité.

14. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.44 est retiré.*

b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/70/L.7, A/C.2/70/L.36, A/C.2/70/L.66 et A/C.2/70/L.71)

Projets de résolution sur le système financier international et le développement (A/C.2/70/L.7 et A/C.2/70/L.66)

15. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.66, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.7. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

16. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.66 est adopté.*

17. **M. Singer** (États-Unis d'Amérique), parlant pour expliquer sa position, dit que sa délégation salue les efforts déployés par les membres de la Commission et du Bureau et le personnel du secrétariat de la Commission au sujet du projet de résolution. Les États-Unis restent fermement attachés à un système financier

international avisé et stable et sont convaincus qu'un tel système est essentiel pour le développement.

18. Malgré de nombreux éléments positifs, l'inclusion d'un libellé sur des mesures économiques unilatérales dans le texte est regrettable – c'est une question qui n'a pas de précédent bien net dans les résolutions antérieures et qui n'est pas mentionnée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba récemment adopté. Les sanctions économiques, unilatérales ou multilatérales, peuvent être un moyen de réaliser les objectifs de la politique étrangère. Dans les cas où les États-Unis ont appliqué des sanctions, ils ont utilisé ces sanctions avec des objectifs précis en vue, notamment comme moyen de promouvoir un retour à l'état de droit ou à un système démocratique, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou encore pour écarter des menaces pesant sur la sécurité internationale. Les États-Unis sont donc pleinement en droit de suivre une politique commerciale de leur choix comme instrument pour réaliser ces objectifs.

19. Pour résumer, il est convaincu que des sanctions économiques ciblées peuvent être un moyen légitime, efficace et approprié d'éviter le recours à la force et que les sanctions imposées par les États-Unis sont pleinement conformes au droit international. Ses réserves au sujet du libellé du texte ne l'empêchent pas de dire que les États-Unis sont satisfaits de se joindre au consensus sur le projet de résolution; il remercie de leurs efforts les autres délégations.

20. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.7 est retiré.*

Projets de résolution sur l'amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (A/C.2/70/L.36 et A/C.2/70/L.71)

21. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.71, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.36. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

22. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.71 est adopté.*

23. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.36 est retiré.*

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/C.2/70/L.32 et A/C.2/70/L.63)

Projets de résolution sur la soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/C.2/70/L.32 et A/C.2/70/L.63)

24. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.63, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.32. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

25. **M. Benamadi** (Algérie), facilitateur des consultations sur le projet de résolution, dit que le paragraphe 3 doit se lire désormais : « *Engage* les participants au Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à examiner... ». Il informe la Commission de certaines autres modifications mineures concernant le placement de virgules.

26. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.63, tel que modifié oralement, est adopté.*

27. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.32 est retiré.*

d) Produits de base (suite) (A/C.2/70/L.25 et A/C.2/70/L.65)

Projets de résolution sur les produits de base (suite) (A/C.2/70/L.25 et A/C.2/70/L.65)

28. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.65, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.25.

29. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) dit qu'au paragraphe 25 du projet de résolution A/C.2/70/L.65, l'Assemblée générale décidera de tenir, durant le premier semestre de 2016, un dialogue interactif informel d'une journée sur les marchés des produits de base pour examiner les tendances des cours, en particulier dans les pays fortement dépendants de leur exportation, à une date et selon une formule choisies par le Président de l'Assemblée générale.

30. Ce dialogue interactif informel unique d'une journée disposerait des services auxquels l'Assemblée générale a droit, étant entendu que si elle se réunissait à cet effet, les services d'interprétation demandés pour le dialogue informel seraient fournis « s'ils sont disponibles ». C'est pourquoi aucun crédit supplémentaire n'est demandé au titre des services de

conférence pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

31. En outre, le Groupe spécial des produits de base de la CNUCED établirait deux documents et assurerait le service organique du dialogue interactif informel, et il faudrait pour cela des crédits supplémentaires de 29 200 dollars (22 200 dollars pour des services de consultants et 7 000 dollars pour les voyages de membres du personnel) au chapitre 12, Commerce international et développement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Bien que dans ce projet de budget-programme il n'y ait pas de crédit prévu pour l'activité mentionnée, les ressources supplémentaires pourraient être trouvées dans les limites des crédits déjà ouverts au chapitre 12. L'adoption du projet de résolution A/C.2/70/L.65 n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme.

32. **M^{me} Angelova** (Bulgarie), cofacilitatrice, appelle l'attention sur une correction à apporter au préambule du projet de résolution. Le libellé du dix-huitième alinéa du projet de résolution A/C.2/70/L.65 sur les produits de base serait désormais semblable à celui du seizième alinéa du projet de résolution A/C.2/70/L.66 sur le système financier international et le développement. Il se lirait donc désormais comme suit : « *Se déclarant profondément préoccupée* par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, sachant que la reprise est inégale et fragile et que, malgré des efforts considérables qui ont permis de limiter les risques de variations très fortes, d'améliorer la situation des marchés financiers et de soutenir la reprise, l'économie mondiale demeure dans une phase difficile marquée par des facteurs de risque, notamment une forte instabilité des marchés mondiaux, des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, un fort endettement dans certains pays et des difficultés budgétaires généralisées, qui entravent la reprise économique mondiale et montrent que de nouvelles mesures doivent être prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale, et soulignant qu'il faut continuer de chercher à remédier aux faiblesses et aux déséquilibres systémiques et à réformer et renforcer le système financier international tout en mettant en œuvre les réformes qui ont déjà fait l'objet d'un accord ».

33. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.65, tel que corrigé oralement, est adopté.*

34. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.25 est retiré.*

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/C.2/70/L.29 et A/C.2/70/L.74)

Projet de résolution sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.2/70/L.29 et A/C.2/70/L.74)

35. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.74, déposé par M. Chandra (Indonésie), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.29, qui n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

36. **M. Pfeil** (Allemagne), cofacilitateur, dit que le paragraphe 4, convenu selon la procédure d'approbation tacite, doit désormais se lire comme suit : « *Attend avec intérêt* le lancement du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement durant le cycle en cours, conformément aux dispositions des paragraphes 130 à 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba ».

37. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.74, tel que corrigé oralement, est adopté.*

38. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.29 est retiré.*

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/70/L.22 et A/C.2/70/L.62)

Projet de résolution sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (A/C.2/70/L.22 et A/C.2/70/L.62)

39. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.62, déposé par M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.22. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

40. **M. Abebe** (Éthiopie), facilitateur, dit qu'après avoir consulté le secrétariat de la Deuxième Commission, sa délégation croit comprendre que le projet de résolution A/C.2/70/L.62 ne figure pas sur la liste des 14 projets de résolution qui doivent contenir le libellé sur l'inclusion de tous les pays.

41. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.62 est adopté.*

42. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.22 est retiré.*

Décision orale sur le rapport du Secrétaire général sur la Journée internationale des forêts (A/70/214)

43. **Le Président** propose que la Commission prenne note du rapport du Secrétaire général sur la Journée internationale des forêts, contenu dans le document A/70/214. <http://undocs.org/A/70/214>.

44. *Il en est ainsi décidé.*

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/70/L.15 et A/C.2/70/L.68)

Projets de résolution sur la stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/C.2/70/L.15 et A/C.2/70/L.68)

45. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.68, déposé par M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.15. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

46. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) dit qu'il n'y a pas de modification à apporter aux troisième, cinquième et seizième alinéas qui portent sur des questions transversales, comme l'a précisé le secrétariat de la Commission plusieurs jours auparavant. Au douzième alinéa, le mot « Parties » doit avoir une majuscule et les deuxième et troisième lignes du paragraphe 11 doivent se lire « dans l'application du Cadre de Sendai dans le suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet », libellé convenu lors de l'adoption du Cadre de Sendai pour la prévention des catastrophes 2015-2030. Elle appelle l'attention sur des changements mineurs aux paragraphes 8 et 17.

47. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.68, tel que corrigé oralement, est adopté.*

48. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.15 est retiré.*

g) Harmonie avec la nature (suite) (A/C.2/70/L.42 et A/C.2/70/L.70)

Projets de résolution sur l'harmonie avec la nature (A/C.2/70/L.42 et A/C.2/70/L.70)

49. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.70,

déposé par M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, à l'issue de consultations sur le projet A/C.2/70/L.42. Le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

50. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.70 est adopté.*

51. **M^{me} Beekma** (État plurinational de Bolivie) salue l'esprit de coopération manifesté par les délégations de l'Union européenne, du Japon et de la Fédération de Russie durant les négociations. L'État plurinational de Bolivie aurait souhaité que les mots « aucun pays ne soit laissé de côté » figurent dans le texte, et elle ne comprend pas pourquoi ce libellé n'est repris que dans 14 projets de résolution. La survie des êtres humains, en tant qu'espèce, est directement liée à la source biologique offerte par la Terre. Il faut ne pas oublier que les êtres humains proviennent de la Terre et que la crise environnementale mondiale causée par l'homme résulte de leur éloignement de cette source. Cet éloignement se traduit de plus en plus, au fil des siècles, par d'inexorables inégalités, qu'il faut éliminer pour parvenir à la dignité humaine pour tous. La Terre et les hommes vont la main dans la main. Et pour surmonter les immenses difficultés du monde moderne, il est essentiel de réexaminer la façon dont les sociétés entrent en interaction avec le monde naturel. À cet égard, l'objectif 12 de développement durable offre l'occasion d'examiner ces problèmes en garantissant que les modes de production et de consommation relevant du développement durable jusqu'en 2030, c'est-à-dire dans 14 ans, sont tels que tous les hommes disposent de l'information et des connaissances nécessaires au sujet du développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature. C'est pourquoi le projet de résolution sur l'harmonie avec la nature qui vient d'être adopté contribuera à une perspective unique, non anthropocentrique, de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

52. **M. Taylor** (Australie), parlant au titre de l'explication de position au nom du Canada, des États-Unis et de sa propre délégation, dit qu'il ne répétera pas la déclaration des trois délégations, mais que l'Australie, le Canada et les États-Unis demandent que l'explication de position donnée au sujet de l'adoption du projet de résolution A/C.2/70/L.69 sur le commerce international soit également consignée dans le compte rendu relatif au projet de résolution A/C.2/70/L.70 qui vient d'être adopté, les sentiments qu'exprime cette explication s'appliquant aussi à ce projet.

53. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.42 est retiré.*

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite)
(A/C.2/70/L.35 et A/C.2/70/L.61)

54. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.61, déposé par M^{me} Uwizera (Rwanda), Rapporteuse, à l'issue de consultations tenues sur le projet A/C.2/70/L.35. Le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

55. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.61 est adopté.*

56. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.35 est retiré.*

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/C.2/70/L.50 et A/C.2/70/L.73)

Projets de résolution sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/C.2/70/L.50 et A/C.2/70/L.73)

57. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.73, déposé par M^{me} Uwizera (Rwanda), Rapporteuse, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.50. Le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

58. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.73 est adopté.*

59. **M^{me} Borotka** (Canada), parlant au titre de l'explication de position au nom de l'Australie, des États-Unis et de sa propre délégation, dit qu'elle ne répétera pas la déclaration des trois délégations, mais que l'Australie, le Canada et les États-Unis demandent que l'explication de position donnée au sujet de l'adoption du projet de résolution A/C.2/70/L.69 sur le commerce international soit consignée dans le compte rendu relatif au projet de résolution A/C.2/70/L.73 qui vient d'être adopté, les sentiments qu'exprime cette explication s'appliquant aussi à ce projet.

60. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.50 est retiré.*

b) Science et technique au service du développement (suite) (A/C.2/70/L.40 et A/C.2/70/L.72)

Projets de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement »
(A/C.2/70/L.40 et A/C.2/70/L.72)

61. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.72, déposé par M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.40. Le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

62. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.72 est adopté.*

63. **M^{me} Alcalde** (Canada), parlant au titre de l'explication de position au nom de l'Australie, des États-Unis et de sa propre délégation, dit qu'elle ne répétera pas la déclaration des trois délégations intégralement, mais que l'Australie, le Canada et les États-Unis demandent que l'explication de position donnée au sujet de l'adoption du projet de résolution A/C.2/70/L.69 sur le commerce international soit également consignée dans le compte rendu officiel relatif au projet de résolution A/C.2/70/L.72 qui vient d'être adopté, les sentiments qu'exprime cette explication s'appliquant également à ce projet.

64. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.40 est retiré.*

c) Culture et développement durable (suite)
(A/C.2/70/L.6 et A/C.2/70/L.59)

Projet de résolution sur la culture et le développement durable (A/C.2/70/L.6 et A/C.2/70/L.59)

65. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.59, déposé par M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet A/C.2/70/L.6. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

66. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.59 est adopté.*

67. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.6 est retiré.*

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)
(A/C.2/70/L.19 et A/C.2/70/L.64)

Projets de résolution sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.2/70/L.19 et A/C.2/70/L.64)

68. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.64, déposé par M^{me} Uwizera (Rwanda), Rapporteuse, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.19. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

69. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) dit qu'au paragraphe 23 du projet de résolution A/C.2/70/L.64, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-treizième session un rapport d'étape sur l'application, l'efficacité et la valeur ajoutée de mesures de transition sans heurt, y compris les initiatives prises par le système des Nations Unies pour accompagner les pays concernés pendant leur transition.

70. La demande figurant au paragraphe 23 augmentera la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour la production de la documentation, et notamment d'un document de 8 500 mots publié dans les six langues officielles. Cela entraînerait une augmentation des ressources nécessaires de 50 900 dollars pour les services de documentation en 2018.

71. Si l'Assemblée générale adoptait le projet A/C.2/70/L.64, des demandes additionnelles de ressources de 50 900 dollars, à prévoir pour 2018 au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et sociale et gestion des conférences, devraient figurer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

72. **M^{me} Özgür** (Turquie), facilitatrice, dit qu'à la note en bas de page 7, le lien avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est inexact. Le secrétariat de la Deuxième Commission a été informé du libellé exact et apportera le changement nécessaire. Au paragraphe 18, la troisième ligne doit se lire comme suit : « consacré aux pays les moins avancés sous les auspices des Nations Unies, à Gebze », conformément

au paragraphe 25 de la résolution 68/224 de l'Assemblée générale.

73. Elle rappelle l'importance du prochain examen à mi-parcours de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés durant la décennie 2011-2020, qui se tiendra à Antalya (Turquie) du 27 au 29 mai 2016 (par. 8) et du lancement opérationnel de la banque de la technologie pour les pays les moins avancés sous les auspices des Nations Unies, à Gebze, en 2017. Le projet de résolution rappelle aussi que les pays les moins avancés ont besoin de plus d'aide pour résoudre les problèmes structurels de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par. 7).

74. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.64, tel que corrigé oralement, est adopté.*

75. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.19 est retiré.*

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (suite)
(A/C.2/70/L.27 et A/C.2/70/L.60)

Projets de résolution sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.2/70/L.27 et A/C.2/70/L.60)

76. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.60, déposé par M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet A/C.2/70/L.27. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

77. **M. Carrillo Gómez** (Paraguay), facilitateur, apporte plusieurs corrections orales. Aux paragraphes 5 et 6, le mot « *Invite* » doit être remplacé par « *Réitère son invitation* ». Il apporte au paragraphe 9 une correction qui concerne le texte anglais. Le projet de résolution vise principalement la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral durant la décennie 2014-2024 et intègre des mises à jour empruntées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

78. Il exprime sa gratitude à l'Australie et à la Suède qui se sont joints aux auteurs et ont fait un effort spécial pour encourager un examen approprié des

besoins particuliers et des facteurs de vulnérabilité propres aux pays en développement sans littoral.

79. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.60, tel que corrigé oralement, est adopté.*

80. **M^{me} Ibrahimova** (Azerbaïdjan) dit que le projet de résolution qui vient d'être adopté est une contribution exceptionnelle à l'application des objectifs communs des États Membres. Son gouvernement reste très attaché aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral 2014-2024 et dans le projet de résolution. En fait, le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral est d'importance cruciale. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du projet de résolution appellera une volonté politique certaine et la mobilisation des apports et des ressources nécessaires.

81. Son pays fait partie du Groupe des pays en développement sans littoral et il partage avec eux des préoccupations et des objectifs communs, et elle encourage d'autres pays comme le sien à poursuivre un programme de développement conçu en fonction des intérêts mutuels nationaux et de la volonté politique commune. C'est une base indispensable pour appliquer le projet de résolution. Son application et le renforcement de la coopération sous-régionale et régionale et de la promotion des partenariats doivent entraîner le règlement des conflits régionaux avec les pays voisins, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des principes du droit international.

82. La communauté internationale doit faire de son mieux pour aider les pays en développement sans littoral à résoudre leurs conflits régionaux, qui donnent lieu à des problèmes économiques et politiques, en assurant le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international.

83. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.27 est retiré.*

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite) (A/C.2/70/L.9 et A/C.2/70/L.67)**

Projets de résolution sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/C.2/70/L.9 et A/C.2/70/L.67)

84. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.67, déposé par M^{me} Uwizera (Rwanda), Rapporteuse, à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/70/L.9. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

85. **M^{me} Uwizera** (Rwanda), Rapporteuse de la Commission, apporte quelques corrections au texte anglais du quatrième alinéa, et de la première ligne du cinquième alinéa qui doit refléter correctement le nom de « l'Agenda 2063 » de l'Union africaine.

86. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.67, tel que corrigé oralement, est adopté.*

87. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.9 est retiré.*

b) Participation des femmes au développement (suite) (A/C.2/70/L.8 et A/C.2/70/L.58)

Projets de résolution sur la participation des femmes au développement (A/C.2/70/L.8 et A/C.2/70/L.58)

88. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.58, déposé par M^{me} Uwizera (Rwanda), Rapporteuse, à l'issue de consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/70/L.8. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

89. **M^{me} Uwizera** (Rwanda), Rapporteuse de la Commission, apporte des corrections de forme au texte anglais du projet de résolution : l'expression « VIH/sida » doit être remplacée par « VIH et sida ». À la deuxième ligne du vingt-neuvième alinéa, elle apporte une correction qui concerne le texte anglais. À la deuxième ligne, le mot « notamment » doit être inséré avec le mot « les revenus ».

90. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.58, tel que corrigé oralement, est adopté.*

91. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.8 est retiré.*

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/C.2/70/L.13 et A/C.2/70/L.75)**

Projets de résolution sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/C.2/70/L.13 et A/C.2/70/L.75)

92. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/70/L.75, déposé par M. Carillo Gomez (Paraguay), Vice-Président, à l'issue de consultations tenues sur le projet A/C.2/70/L.13. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

93. **M^{me} Ordoñez Fernández** (Colombie), facilitatrice, dit que le texte reflète une pleine prise de conscience de l'importance des futures négociations menées dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour la période 2016-2020.

94. Elle apporte une correction de forme au deuxième alinéa de la version espagnole pour l'aligner sur le texte anglais.

95. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.75, tel que corrigé oralement, est adopté.*

96. *Le projet de résolution A/C.2/70/L.13 est retiré.*

Point 120 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)
(A/C.2/70/L.76)

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (A/C.2/70/L.76)

97. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de programme de travail de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figure dans le document A/C.2/70/L.76. Il croit comprendre que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail.

98. *Le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale est adopté.*

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME COMMISSION DURANT LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

99. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales), parlant au nom de M. Wu Hungbo, Secrétaire général adjoint aux affaires

économiques et sociales, dit que la Commission s'est réunie à la fin d'une année de mutations profondes pour le système des Nations Unies, entre deux réunions très importantes pour la communauté internationale : en septembre, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, texte d'importance historique, et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est achevée à Paris en décembre.

100. Les textes issus de ces grandes conférences et autres accords d'importance historique conclus en 2015, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ont apporté une impulsion nouvelle à l'action des Nations Unies pour améliorer la cohérence et l'intégration, sachant que l'Organisation aide les pays à poursuivre leur élimination de la pauvreté et leur développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les processus connexes de financement, de suivi et d'examen exigent de nouvelles façons de penser et de travailler. Plusieurs initiatives ont été lancées pour assurer que les Nations Unies peuvent passer des engagements aux résultats dans l'après-2015. La Deuxième Commission compte parmi les organes intergouvernementaux qui s'adaptent au nouveau programme de développement et à sa mise en œuvre.

101. Il est heureux de constater que l'initiative prise par la Commission d'avancer l'examen de son programme de travail et de ses méthodes de travail au début de 2016, qui aura sans aucun doute un effet au-delà de la Commission elle-même et servira d'exemple de méthode de travail pragmatique dans le système des Nations Unies, devrait assurer une transition sans heurt des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable.

102. Au début de 2016, on publiera un rapport sur le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui sera remis à la Commission pour examen, comme l'ont demandé les États Membres. Il espère que les résultats des débats de la Commission sur ses méthodes de travail et son programme de travail contribueront à l'application du nouveau programme dans les années qui viennent.

103. Le Département des affaires économiques et sociales coopérera avec la Commission et facilitera ses débats en fournissant les connaissances spécialisées et

les ressources de l'ensemble du Secrétariat. À cette fin, la Commission doit tenir son département au fait de ses besoins et de ses demandes d'aide.

104. **M. Marobe** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'année 2015 a eu des résultats importants, comme l'adoption du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, tout récemment, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015.

105. Il réaffirme que l'augmentation des moyens d'exécution aura une importance critique pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'engagement sans faille de la communauté internationale en faveur de ce programme aura un effet majeur sur l'élimination des disparités économiques et des inégalités à l'échelle mondiale dans le système économique actuel. Un financement et des ressources adéquats demeurent nécessaires, et les pays développés doivent prendre la direction des opérations et s'engager sans équivoque à ce sujet de façon que la pauvreté sous toutes ses formes, ainsi que le chômage et l'inégalité, puissent être éliminés une fois pour toutes. La coopération Nord-Sud doit rester au cœur du partenariat mondial de développement et elle sera complétée par la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que la participation du secteur privé.

106. Avec l'examen quadriennal complet 2012-2016 qui arrive à son terme, le Groupe des 77 et de la Chine est prêt à négocier de bonne foi avec les partenaires de développement sur des modalités d'examen mieux cadrées afin de renforcer le rôle des organismes de développement des Nations Unies dans la réalisation des objectifs et des aspirations consignés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe est satisfait que le projet de résolution sur cet examen ait été adopté par consensus.

107. Il salue les efforts accomplis par les coordonnateurs du groupe pour préserver les intérêts des pays en développement et garantir que l'élimination de la pauvreté, dans toutes ses formes et aspects, le développement durable et la solidarité figurent en bonne place dans la suite du programme d'action des Nations Unies. Il se félicite de l'existence de bases solides désormais proposées grâce aux projets de résolution pour définir un mandat précis de création de plateformes à l'intention des États Membres qui pourront ainsi participer aux processus inter-

gouvernementaux et renforcer la coopération internationale au service du développement.

108. Les plaintes émises par certains partenaires de développement au sujet du processus de négociation et la part qui en est attribuée au Groupe des 77 et de la Chine concernant la soumission tardive des projets de résolution sont regrettables. En outre, si le Groupe respecte bien le droit souverain des délégations de décider s'il y a lieu ou non d'amorcer des négociations, la décision de certains partenaires de ne pas participer dans certains cas durant la présente session a causé des tensions et un malaise appréciable qui auraient pu être évités. Il rappelle à la Commission que la session a eu lieu dans des circonstances exceptionnelles, comme l'adoption de plusieurs documents issus de grandes conférences en 2015, qui avaient amené à repenser et retravailler l'ensemble des résolutions durant les séances de rédaction du Groupe. Cela a été une tâche difficile qui a pris du temps. Il rappelle aussi qu'en septembre 2015 a eu lieu le Sommet des Nations Unies qui a adopté le programme de développement durable pour l'après-2015 et que cela a retardé le début des travaux de la Commission.

109. Le Groupe des 77 et de la Chine a fait de son mieux pour mener des négociations fructueuses par son engagement constructif et positif, manifeste durant les négociations. Ces caractéristiques continuent à inspirer sa réflexion, pour affermir la coopération pour le développement international et dans son appel à un renforcement et une relance du partenariat mondial.

110. **M. Waheed** (Maldives), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que l'année 2015 a été un triomphe pour le multilatéralisme, les textes issus des grandes conférences ayant renforcé les priorités de développement définies dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations du Samoa), qui sont d'une importance décisive dans la recherche, par ces pays, du développement durable. L'étape suivante – celle de la mise en œuvre – sera la plus difficile. En 2016, la Commission examinera et rationalisera son programme de travail pour l'aligner sur le programme de développement convenu sur le plan international en 2015. L'objectif ultime de ce débat sera d'appliquer les priorités de développement définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai et les différents programmes d'action à l'intention des pays en situation particulière,

notamment les Orientations du Samoa. En prenant ces décisions, la Commission doit veiller à ce que la qualité et la teneur de son travail ne soient pas perdues de vue dans l'effort déployé pour assurer l'efficacité de ses travaux.

111. La démarche suivie doit trouver un bon équilibre entre la rapidité d'action et la réalisation d'objectifs essentiels. Une démarche synthétique doit être adoptée dans la réflexion sur le travail de la Deuxième Commission. Il faut également débattre des moyens de relier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux travaux des autres commissions, notamment la Cinquième, et à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le forum politique de haut niveau sur le développement durable.

112. Le travail accompli actuellement a de vastes ramifications sur la façon dont les questions de développement seront abordées aux Nations Unies et pour que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit profondément transformatrice. Le partenariat à cet égard est essentiel; la Commission doit ne pas oublier que le développement est un effort commun.

113. Il engage les membres de la Commission à oublier les frustrations qui semblent avoir grippé leur travail, et d'aller de l'avant pour réaliser l'idée maîtresse partagée par tous sur l'élimination de la pauvreté et la transformation du monde.

114. **M^{me} Miyano** (Japon), parlant aussi au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis et du Mexique, dit qu'au cours des délibérations, la Deuxième Commission a retardé ses décisions sur un ensemble de questions relatives au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba pour laisser le temps nécessaire aux processus prévus et en cours impliqués dans l'achèvement de leur travail. Le Japon, l'Australie, les États-Unis, le Canada et le Mexique sont déçus d'apprendre qu'un nombre considérable de questions n'ont pas encore fait l'objet d'un accord à la Deuxième Commission mais ont pourtant été présentées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 comme constituant l'interprétation collective des États Membres. Les prévisions budgétaires révisées présentées dans le document A/70/589 contiennent plusieurs hypothèses de travail sur les aspects détaillés du suivi et de l'examen, ainsi que des interprétations qui ne sont pas conformes aux accords auxquels on est

parvenu sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces prévisions de dépenses n'ont pas lieu d'être présentées dans les débats en cours à la Deuxième Commission, à la Cinquième Commission ou ailleurs. Il est alarmant que les États Membres n'aient pas été consultés sur leur établissement.

115. En outre, le moment choisi pour leur présentation empêche toute consultation authentique durant l'année civile actuelle et est incompatible avec les représentations faites sur une nécessaire coordination de la réponse pour soutenir le suivi et l'examen après la publication du rapport du Secrétaire général en 2016. En outre, les prévisions de dépenses révisées ne semblent pas reposer sur une analyse crédible de la façon d'utiliser au mieux les ressources existantes ou sur la question de savoir quels éléments des Nations Unies, notamment dans le Groupe des Nations Unies pour le développement, sont le mieux placés pour apporter un soutien efficace au suivi et à l'examen.

116. Les experts de la Deuxième Commission continueront à suivre avec vigilance les délibérations à la Cinquième Commission pour s'assurer que l'examen soigneux effectué par la Deuxième Commission des questions de fond relatives au suivi et à l'examen ne sera pas oublié lors des discussions budgétaires.

117. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les réserves et les explications de position avancées par sa délégation sur plusieurs aspects et éléments particuliers du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/70/L.1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/69/L.82) doivent être mentionnées dans toute référence à ces documents dans les projets de résolution adoptés par la Commission. Elle demande que sa déclaration fasse partie intégrante du document issu de ces conférences ainsi que du compte rendu de la présente séance.

118. **M^{me} Raviлова-Borovik** (Fédération de Russie) est préoccupée par le nombre de questions soulevées durant la session de la Commission, notamment la remise tardive de plusieurs projets de résolution, qui ont empêché la Commission d'aller au-delà d'un simple débat de procédure. En outre, si le travail dans des petits groupes facilite parfois l'obtention de solutions mutuellement acceptables, une telle formule ne saurait remplacer des consultations générales avec

l'ensemble des membres de la Commission, car elle compromet la transparence et risquerait de nuire à la confiance mutuelle. Il est à espérer que la Commission pourra examiner ces lacunes et d'autres et se pencher sur son propre travail en général, au début de 2016.

119. **M^{me} Nescher** (Liechtenstein), parlant aussi au nom de la Nouvelle-Zélande, dit que pour plusieurs raisons, les travaux de la Commission posent problème pour les délégations peu nombreuses comme la sienne, notamment le manque de transparence de la procédure et l'absence de respect des dates limites, qui retardent l'achèvement de la session et posent des problèmes logistiques. Elle espère que la Commission continuera à réfléchir à la nature universelle de l'Assemblée générale et ne va pas se transformer en une tribune d'échanges menés uniquement entre grands groupes.

120. **M. Elias** (Bangladesh), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, appelle l'attention de la Commission sur le prochain examen complet à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui aura lieu à Antalya (Turquie) en mai 2016, et il engage tous les partenaires à participer au processus préparatoire pour en faire un succès.

121. **Le Président** dit que la coopération de la Commission a eu des résultats constructifs, après les sommets multilatéraux d'importance historique sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, comme à Sendai, Addis-Abeba, New York et Paris, respectivement sur la réduction des risques de catastrophe, le financement du développement, le développement durable et le changement climatique, toutes ces réunions au sommet ayant un impact durable sur le travail de la Commission. Sa contribution à leur mise en œuvre nécessitera certains changements dans le travail de la Commission au cours des années qui viennent.

122. Les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission – en particulier ceux qui ont trait aux aspects économiques et financiers du développement durable – demeurent d'importance cruciale. Cependant, on ne peut espérer suivre un programme de développement durable véritablement novateur dans l'isolement, et la Commission doit continuer à examiner ses méthodes de travail en vue d'en améliorer l'efficacité, de faire de l'élimination de la pauvreté et du développement durable ses thèmes majeurs et de contribuer à la mise en œuvre des programmes d'action récemment adoptés. C'est pourquoi la Commission doit s'appuyer sur une bonne

base de départ dans l'examen de son programme et de ses méthodes de travail. Cette revitalisation consistera à aborder en particulier les moyens qui s'offrent à elle pour améliorer l'efficacité de son travail et de terminer à temps, sans exiger de prolongation, d'organiser son programme de travail de façon que l'élimination de la pauvreté et le développement durable soient bien ses objectifs essentiels, éviter les doubles emplois et réfléchir à la pertinence et à l'impact de son travail, en particulier en vue de l'application des documents issus des grandes conférences de cette année.

123. Le document du Président, intitulé « Matière à réflexion » devrait offrir une base solide sur laquelle poursuivre le travail à l'avenir, ce qui demandera du temps et un effort concerté. Il est satisfait que la Commission ait décidé de continuer son travail au début de 2016 et qu'un certain nombre de consultations seront convoquées à partir de la mi-janvier. Le travail devrait s'achever à la fin d'avril 2016 par une reprise officielle des travaux de la Commission, lors d'une réunion durant laquelle le résultat des consultations serait adopté. Après des consultations avec le Président de l'Assemblée générale en janvier 2016, il publiera une feuille de route indiquant le calendrier de chacune des consultations et les thèmes qui seront couverts.

124. *Après un échange de politesses, le Président déclare que la Commission a achevé son travail pour la première partie de la soixante-dixième session.*

La séance est levée à 12 h 50.